

Dans un objectif de développement de la pratique sportive, le Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques reconduit cette année le dispositif Pass'sport (<https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/article/le-pass-sport>).

Ce dispositif vise à rendre accessible la pratique sportive au plus grand nombre en soulageant financièrement les bénéficiaires d'une somme de 50 euros qui sera directement déduite du prix de leur licence.

Cette mesure s'adresse aux bénéficiaires de l'allocation rentrée scolaire ARS, aux jeunes âgés de 6 à 20 ans bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), aux 18-30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et depuis cette année aux étudiants boursiers jusqu'à 28 ans.

Tout a été pensé cette année pour rendre le processus plus simple et accessible mais le dispositif aurait maintenant besoin d'être davantage mis en lumière afin qu'un maximum de bénéficiaires puisse en profiter.



Votre enfant a plus de 6 ans
et veut faire du sport à la rentrée

Bénéficiez d'une déduction
pour l'inscrire dans un club
au Pass'Sport.

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

www.sports.gouv.fr/pass-sport

